

DÉPARTEMENT  
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 17 octobre 2025****CONVOCATION**

Date : 10 octobre 2025

Affichée le : 10 octobre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 32

Pouvoirs : 6

Absent : 1

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

Affichée et mise en ligne le :

24 octobre 2025

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR  
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-sept octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

**Absents représentés**

Mme Agnès TELLIER ..... Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H  
M. Jean-Dominique GILLIS ..... Pouvoir à M. Michel VRAY  
M. François DELAIS ..... Pouvoir à M. Julita SALBERT  
Mme Cécile PIGNOL ..... Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET  
M. Julien DOLFI ..... Pouvoir à M. Rodolphe MIET  
Mme Gaëlle DEMARS ..... Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL  
A partir de 20h 00 Mme Carole BOULANGER ..... Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

**Absent**

M. François RAMPON

**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-10-13

**OBJET : CONVENTION ENTRE LE SIPIAP ET LA COMMUNE DE L'ISLE-ADAM POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les installations ainsi que le matériel de la piscine de L'Isle-Adam Parmain sont utilisés par différents groupes scolaires de la Ville dans le cadre de l'enseignement de la natation.

Considérant qu'il convient donc de préciser les conditions matérielles et financières de cette mise à disposition au travers d'une convention à intervenir entre le Syndicat Intercommunal de la Piscine de L'Isle-Adam Parmain (S.I.P.I.A.P.) et la Ville de L'Isle-Adam.

Considérant que sont notamment à préciser entre la Ville et le SIPIAP les vacations hebdomadaires par école.

Considérant que la contribution financière de la commune, transports scolaires inclus, pour l'année scolaire 2025-2026, s'élèvera à la somme de 112 757€ pour 214 séances.

Après avis de la Commission des Finances en date du 7 octobre 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 31 voix pour et 1 abstention,

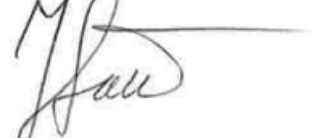
- **accepte** la conclusion d'une convention précisant les conditions de mise à disposition des installations de la piscine de L'Isle-Adam Parmain pour les groupes scolaires, pour l'année 2025-2026, entre le SIPIAP et la Ville de L'Isle-Adam.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Pour extrait certifié conforme,

  
Sébastien PONIATOWSKI

Le Maire,

Le secrétaire de séance

  
Julita SALBERT